



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-450

**AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,
GREFFIÈRE, QUE :**

Le 20 mars 2023, est entré en vigueur le **Règlement numéro 2022-450** modifiant le règlement numéro 182 relatif au zonage relativement à la résidence de tourisme.

La date d'entrée en vigueur correspond à celle de la délivrance du certificat de conformité par la MRC d'Antoine-Labelle à l'égard dudit règlement.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture. Il est également disponible sur le site Web de la Ville au www.riviere-rouge.ca, sous l'onglet « Communications et publications ».

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 20^e JOUR DE MARS 2023

Catherine Denis-Sarrazin
Greffière